

Editorial : COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES CFTD, CGT, FSU, SOLIDAIRES, UNSA

Les organisations syndicales, CFTD, CGT, FSU, SOLIDAIRES, UNSA, réunies le 29 novembre 2010 ont décidé :

De poursuivre les réunions de l'Intersyndicale afin de pérenniser la dynamique créée par la mobilisation née avec la crise et amplifiée avec le dossier des retraites

D'interpeller les gouvernements et les parlementaires (nationaux et européens) dans le cadre de la journée européenne de la CES du 15 décembre 2010 sur les politiques d'austérité en Europe. Elles soutiennent les initiatives prévues dans les territoires.

De réactualiser la plateforme intersyndicale du 5 janvier 2009 au regard des enjeux de la période que sont l'emploi, la protection sociale, la fiscalité, le pouvoir d'achat, les services publics... Une première réunion de travail aura lieu le 13 décembre.

Paris, le 29 novembre 2010

Rassemblement le 9 décembre Contre toutes les précarités, ici et ailleurs

1 Million d'agents non titulaires dans la fonction publique !

A la précarité permanente :

- Arbitraire des recrutements et des renouvellements de contrats
- Contrats de plus en plus courts
- Temps incomplets ou partiels imposés
- Fins de contrats injustifiés et sans prime de précarité
- Des dizaines de milliers d'emplois aidés sans accompagnement ni formation
- Retard de versement des salaires et des indemnités chômage
- Indemnités de licenciements au rabais pour les CDI de droit public.

Aux droits réduits en terme de :

- Rémunération
- Carrière
- Congés
- Maladie
- Action sociale
- Formation professionnelle
- Préparation aux concours.

A l'offensive avec les non-titulaires pour :

- Un plan de titularisation pour tous les non-titulaires avec création de tous les emplois nécessaires.
- La limitation drastique et l'encadrement des futurs recrutements d'agents contractuels.
- De réels moyens d'insertion et de qualification pour les emplois aidés.
- Des droits nouveaux pour tous.

Participez au rassemblement à Paris sur le parvis des droits de l'Homme au Trocadéro le jeudi 9 décembre de 12H à 14H

Disparition de l'INRP : Il est encore temps d'abandonner ce projet néfaste !

Cela fait plus de 10 ans que l'INRP est la cible de la politique gouvernementale. Après de multiples tentatives, contrées par la résistance des personnels et d'organisations syndicales, la dissolution de l'établissement est prévue pour janvier 2011.

Ainsi, de façon autoritaire, sans aucune concertation, contre l'avis des rapports existants qui demandent au contraire un renforcement des missions, il est question de mettre fin à l'existence même de l'INRP et de faire table rase de décennies de recherche en éducation. C'est donc bien cette recherche qui est visée et attaquée.

L'INRP offre, avec les IUFM et des laboratoires d'autres UFR ou organismes, une voie de développement de cette recherche.

A l'heure où la formation des enseignants, devrait pouvoir s'appuyer davantage sur la recherche, le gouvernement fait disparaître l'INRP, comme il fragilise les IUFM. La recherche en éducation n'est décidément pas considérée comme un investissement d'avenir en France.

En même temps, le gouvernement exclut le Musée de l'Education de l'intégration projetée des biens et des personnels à l'ENS de Lyon. Avec ce démantèlement, de graves dangers pèsent sur la conservation du patrimoine et des archives (service d'Histoire de l'Education) en matière d'éducation, ainsi que les possibilités de leur exploitation scientifique.

Depuis des années, l'INRP s'est appuyé sur un réseau important d'équipes d'enseignants, permettant l'articulation nécessaire entre la recherche et les professionnels de l'enseignement.

Comme dans les autres domaines, en éducation la recherche est un élément clé. Pourrait-on imaginer le développement du système de santé sans recherche médicale ? C'est la démocratisation du système éducatif, son amélioration et la réussite de tous les jeunes qui sont en jeu.

La formation initiale et continue des enseignants a pu bénéficier des travaux de l'INRP. Cela a permis un pas en avant dans la qualité et la compréhension de l'enseignement des disciplines. Il faut aujourd'hui s'appuyer sur les structures existantes (INRP, IUFM, composantes de l'université), les fédérer et non les détruire !

Des négociations sur l'avenir de l'INRP, doivent s'ouvrir pour permettre notamment la définition concertée d'un projet scientifique pour l'institut et son inscription dans le paysage national et international de la recherche en Education. Il est encore temps d'abandonner ce projet néfaste et d'ouvrir une négociation permettant une évolution des missions de l'INRP pour mieux répondre aux besoins de la population. Cela implique évidemment que des moyens nouveaux soient attribués pour la recherche dans et sur l'éducation.

Communiqué de presse FSU du 2 décembre 2010

Sombre avenir pour le CNED et ses personnels, en grève le 30 novembre

Après une étude confiée à grands frais à un cabinet d'audit, le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) est « en voie de modernisation ».

Sa structure hiérarchique et géographique est cassée et remplacée par 8 directions « intersites ».

Les plans « marketing » se multiplient et les agents ne savent plus de qui ils dépendent et quelle est leur mission. La fermeture de certains sites est annoncée.

Pourtant, depuis sa création le CNED, service public d'enseignement à distance, a rempli une mission irremplaçable de formation et d'accès aux diplômes et aux qualifications auprès de milliers de jeunes ou d'adultes, qui ne pouvaient, pour différentes raisons, suivre un enseignement « présentiel » (maladie, éloignement d'un centre universitaire, absence de formation proche, activité professionnelle...).

Le personnel, qui, dans des conditions de plus en plus difficiles dues aux restrictions budgétaires et à un désengagement de l'Etat, répond aux demandes des inscrits, est mobilisé pour s'opposer au démantèlement annoncé du CNED.

A l'occasion de l'annonce d'un nouveau plan numérique, Luc Chatel a d'ailleurs traité avec le plus grand mépris leur travail, caricaturant les services offerts aux usagers, et oubliant la dimension humaine de l'enseignement à distance au profit d'un virtuel, déjà utilisé et développé, dont on mesure bien, pour lui, l'avantage...en terme de postes !

La FSU appelle les personnels du CNED à la grève le mardi 30 novembre, jour du Conseil d'Administration du Centre.

Communiqué de presse FSU du 29 novembre 2010

Lettre ouverte aux ministres en charge de la fonction publique Lettre commune CGT, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA, CFTC

Messieurs les Ministres,

C'est peu de dire que le mouvement social actuel, dans lequel s'inscrivent toutes nos organisations syndicales, revêt un caractère massif et déterminé. C'est encore peu de dire que ce mouvement est fortement soutenu par une large majorité de la population.

Dans cette mobilisation interprofessionnelle, les agents de la Fonction publique –de l'Etat, de la Territoriale et de l'Hospitalière– sont extrêmement et massivement présents.

La prise en compte de cette réalité et l'exigence de la démocratie doivent vous conduire à entendre leurs légitimes exigences.

C'est pourquoi, de toute urgence, nous vous demandons :

- de porter au sein du gouvernement et auprès du Président de la République, la volonté du plus grand nombre, que la loi sur les retraites, inefficace, inacceptable, injuste pour tous les salariés et notamment les fonctionnaires, ne trouve pas à s'appliquer et que, enfin, de véritables négociations soient ouvertes pour une toute autre réforme ;

- de mettre un terme immédiat au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et, à l'inverse, de créer les emplois statutaires et qualifiés là où les missions publiques les rendent nécessaires ;

- de confirmer et de mettre en oeuvre concrètement un processus de titularisation, de restreindre les possibilités de recours au non-titulariat- et donc, d'abroger les dispositions contenues dans la loi dite de « mobilité », permettant le recours à l'intérim, et d'améliorer les droits des agents non-titulaires ;

- de mettre en oeuvre des réformes permettant l'amélioration de la qualité du service public rendue à toute la population et des conditions de travail des personnels, et de dégager les moyens nécessaires, ce qui s'oppose à la RGPP ;

- de prendre les mesures indispensables à la progression du pouvoir d'achat des personnels, notamment par l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Il est plus que temps d'en finir, à tous les niveaux, avec une politique menée à la hussarde et avec le passage en force de dispositions massivement contestées.

Il ne tient qu'à vous de ne pas aggraver la situation conflictuelle que vous avez engendrée.

Résolument offensives, nos organisations syndicales vous demandent donc des réponses concrètes dans les délais les plus brefs.

Paris, le 17 novembre 2010

Compte-rendu secteur droits et libertés du 10 novembre 2010

Point sur le fonctionnement:

Le secteur est composé de 40 personnes convoqués et recevant une convocation sur la base de la représentation des SN, des tendances et des SD.

CADL: 4 personnes

Dossiers:

SOS HALDE:

Collectif assez large qui s'est constitué large (syndicats, personnalités,...) à l'image de ce qui s'est constitué pour la défense des enfants.

Conférence de presse le 18 novembre, réunion de préparation le 15. Pétition en préparation.

La HALDE perdrait son autonomie financière et son indépendance si tout était regoupé.

LOPSI 2:

Rediscutée au sénat en septembre., elle doit passer en 2ème lecture à l'Assemblée nationale du 23 au 26 novembre.

Loi fourre-tout qui amalgame sanctions contre les familles, les expulsions:

par exemple:

- Article 32 ter A qui permet une procédure d'exception d'expulsion sans passer par le juge.

- Une partie de la loi prévoit un test de dépistage « volontaire » pour les agresseurs de policiers, ce qui méconnaît le droit à la santé.

- Le SNU CLIAS est concerné directement (policiers municipaux) car les fonctions régaliennes d'ordre public glissent vers les municipalités, voire vers une privatisation (recours au privé). Cela pourrait octroyer aux officiers de police municipale des fonctions d'investigation, d'arrestation,...

- La vidéo-surveillance pourrait être imposée aux maires par le préfet dont les pouvoirs sont renforcés.

Le collectif constitué autour du CDAL organise des rassemblements près de l'Assemblée (place Herriot).

- Participation financière: Concernant l'opération montage des tentes, yourtes, caravanes, le secteur considère que la FSU peut participer à hauteur de 50 .

Immigration, loi Besson, Bockel, Votation citoyenne, sans papiers:

- La loi Besson est passée devant l'Assemblée nationale.

Le passage devant le Sénat est repoussé à janvier, ce qui a décalé la manifestation « non à la politique du pilori » au mois de janvier à cette occasion .

Renforcement de la formation civique décidée par Besson pour les étrangers. Nouvelle mouture plus contraignante.

- Manifestation nationale envisagée à Paris à l'occasion de la date anniversaire de la création du ministère de l'identité nationale.

Comité d'Historiens a lancé cette initiative prévue donc au mois de mai,

Initiative discutée lors de la dernière réunion de l'UCIJE. Texte? Amendable?

Travailleurs sans papiers; après 14 mois de conflit, une issue favorable semble se dessiner. Le texte sur les travailleurs sans papiers grévistes est en oeuvre (texte dit « blanc »). Ce texte permet la régularisation de tous les travailleurs grévistes. Il ne resterait que ceux qui avaient un dossier entraînant la « double peine ».

Texte basé sur l'addendum du 24 juin et entérinant des mesures permettant de régler les contraintes qui pénalisaient les grévistes qui ne pouvaient fournir de fiches de salaire sur les 12 à 18 mois. Solution pour ceux qui n'ont pas de CERFA avec la mention « recherche d'emploi ».

Il n'est plus demandé des feuilles de salaires, mais des preuves de travail (même au noir): traces de chèques, de carte de chantier,...

Les intérimaires, travailleurs(es) à domicile devraient donc trouver une solution favorable.

- Jeunes majeurs: avec RESF, motion de 5 Conseils régionaux pour protéger les jeunes majeurs jusqu'à la fin de leurs études. En Ile de France, ce vœu a été retransmis aux établissements. 5 d'entre eux l'ont déjà relayé.

Corse (terre sans expulsion), IDF, Centre, Auvergne, Picardie, Aquitaine, PACA.

- Communiqué RESF sur le délit de solidarité à Tours, suite à la plainte de Hortefeux.

- Le conseil constitutionnel a refusé le texte qui permettait de renvoyer des jeunes Roms isolés vers leur pays d'origine sans aucun passage par le juge.

- Rapport Bockel, « prévention de la délinquance des jeunes »:

Rapport commandé après le discours de Sarkozy à Grenoble. Constitue une reprise du rapport Bénisti en stigmatisant des populations ou des familles notamment issues de l'immigration ou immigrées. (Ciblage notamment de populations: Sud Saharien, Maghreb, Afrique des grands lacs, stigmatisation de la religion musulmane). Une conception de la famille très passéiste qui met en avant le rôle du père (exit la mère), fait référence à des stigmatisations de familles de façon « ethniciisée » . Si les familles ne vont pas aux réunions d'école, la police peut les y amener.

« En difficulté à 3 ans, en décrochage à 11 ans, délinquant à 15 ans ».

Vraie attaque sur les familles mono parentales, alors que les difficultés sont liées à la paupérisation. Ne concerne que les familles hétérosexuelles.

La place de la femme est rabaisée, attaque sur les femmes qui sont taxées de ne pas avoir de rôle socialisant.

« Replacer le père ou le tiers au coeur de l'autorité » (voir page 20).

Le rôle des pères justifie même d'une violence faite aux femmes, cf page 52:

« En outre, l'autorité masculine ne peut s'exercer correctement car les hommes sont fragilisés par la disparition du cercle traditionnel des hommes matures qui, en Afrique, exerçaient une autorité collective et masculine sur l'ensemble des garçons. Les pères pallient cette difficulté par un autoritarisme exacerbé à l'égard des femmes sans parvenir pour autant à restaurer une véritable autorité. »

Renoncement au principe d'éducabilité de tout enfant, et rien sur les conditions de vie des familles (ressources, chômage,...), en contra-

dition avec toutes les recherches. L'Education n'est vue que du point de vue coercitif.

Renforcement de l'autorité du Maire.

Vision populiste en rupture avec les recherches en sociologie, psychologie, éducation,...

Les mesures ne sont pas chiffrées, la formation des enseignants évoquée n'existe plus. Le SNICS souligne que cela s'accompagne de contraintes pour les services de santé scolaire en contradiction avec leur autonomie et leur rôle éducatif. Le rapport Bockel n'évoque que les PMI pour la prévention en direction des 6 à 12 ans, ce qui préfigure un transfert de charge vers les conseils généraux.

Rien non plus sur les conséquences de l'abandon de la carte scolaire qui a renforcé la ghettoïsation de certains établissements scolaires.

Communiqué à préparer

LGBT:

- Amendement à la loi de finance prévoit de rétablir l'avantage des nouveaux couples uniquement pour les mariés (exit PACS et concubinage et divorcés). On retrouve là encore une vision passéiste de la famille avec un développement d'une conception de la famille alignée sur le couple marié pour la vie, ce qui ne correspond pas à la réalité de la société actuelle. Il y a aussi une stigmatisation des homosexuels.

- L'inter LGBT a participé à la marche des femmes samedi mais peu de présence car concurrence avec la manif retraite.

- Deux campagnes prévues au niveau LGBT, au niveau des étudiants:

1. Campagne institutionnelle reprise de celle de l'an passé « les étudiants n'aiment pas les étudiants qui n'aiment pas... »
2. Campagne en direction des étudiants sur le mal être renvoyant à 3 structures: N° Azur, services de prévention universitaires, associations étudiantes LGBT.

- Stage FSU LGBT en février (semaine 6) 9 et 10 février. Il s'agit du stage qui n'avait pu se tenir l'an passé.

Palestine:

- La FSU a envoyé une délégation de 3 femmes au forum mondial de l'Education à Ramallah. (compte rendu envoyé au CDFN).

La réalité des Palestiniens encerclés par le mur et les colonies privés du droit de circuler est très préoccupante.

- Procès BDS: La FSU est partie prenante de la campagne. Il s'agit de dénoncer le gouvernement d'Israël et non un peuple.

Le procès s'est bien terminé sur la forme (jugé irrecevable). Par contre à Bordeaux, la militante de la LDH a été condamnée. Stéphane Hessel demande à être jugé pour témoignage.

- Un bateau pour Gaza à l'initiative du collectif pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens: Flotille en préparation, départ prévue en Mai juin 2011. La FSU soutient. À suivre.

Votation citoyenne:

5 décembre, La LDH a modifié initiative pour pouvoir associer plus de villes parties prenantes. Au départ il s'agissait de mettre en place un vrai vote. Prochaine réunion le 23. La FSU est signataire

17 octobre:

L'an prochain ce sera le 50ème anniversaire de cette date. Lien avec la création d'un musée de la guerre d'Algérie, qui soutient les thèses d'une Histoire officielle qui fait l'impasse sur ce triste passé.

A contrario, le musée de l'immigration créé par Besson a vu son image détournée par les actions sans papiers.

Fichiers:

Base élèves ne contient presque plus rien. Mais se pose toujours la question de l'interconnexion. La question de l'utilisation des données de Sconet avec cette interconnexion est posée notamment dans le contexte du rapport Bockel (absentéisme notamment). Voir aussi situation de Lille où la Rectrice a constitué un fichier à partir de pétitions où les collègues refusaient d'être tuteurs. Atteinte à la liberté d'opinion (anticonstitutionnel). Dans ce contexte, il est important que la FSU demande la mise en place d'un observatoire indépendant des fichiers dans l'Education.

16 Décembre : journée formation des maîtres organisée par la FSU

Dès la rentrée de septembre 2010, des jeunes fonctionnaires stagiaires se sont retrouvés sur le terrain à plein temps, la plupart sans aucune formation professionnelle ; la presse fait état de leur détresse. Des actions de formation continues sont supprimées. Des masters dédiés à la formation des enseignants se sont ouverts dans les universités et les IUFM, alors que le CNE-SER ne les avait pas examinés. Les candidats aux concours de 2011 ont été préparés dans l'urgence. Des étudiants, inscrits en M1 2 et non reçus au concours PE, ne savent comment ils vont pouvoir effectuer le stage pourtant inscrit dans la maquette de Master. Des universités annoncent leur intention de fermer de centres IUFM ou/et de ne pas publier des postes vacants.

Des formations ont déjà fermé ou sont menacées de fermeture, faute d'étudiants. Partout, des formateurs s'inquiètent pour leur avenir, pour l'avenir de la formation des enseignants.

Depuis plus de deux ans, la FSU dénonce cette réforme de la formation des enseignants mise en œuvre dans le cadre de la RGPP et de la lutte contre la loi LRU et sa mise en place. Le gouvernement a refusé toutes nos demandes concernant l'abandon de son projet et l'ouverture de véritables discussions.

Aujourd'hui, malgré le mécontentement qui s'exprime, il se déclare satisfait ! Contrairement à ce qu'il affirme, cette année n'est en rien transitoire : l'absence de cadrage de la formation et les conditions de stage resteront les mêmes si rien ne change !

Notre mobilisation contre cette réforme se poursuit aujourd'hui à tous les niveaux (formateurs, stagiaires, personnels,...). Il nous faut à la fois faire un bilan de ses effets catastrophiques, proposer des réponses aux demandes urgentes et prolonger les travaux de la FSU visant à construire une alternative.

L'objectif de cette journée : faire un premier bilan des effets de cette réforme et proposer des réponses aux demandes urgentes :

Les effets négatifs de cette réforme sont à la fois visibles (temps de formation professionnelle, fonctionnaires stagiaires, formation continue) et invisibles (malaise des formateurs, carte des formations...).

Il est nécessaire de faire un bilan et des propositions dans plusieurs directions :

- Fonctionnaires stagiaires
- Etudiants
- Formateurs (des différentes structures et des établissements scolaires)
- Structures : moyens et relations entre les structures de formations (IUFM, UFR, Rectorat)
- Formations : diversité des maquettes, stages en master, formation des stagiaires premier et second degrés, impact sur la recherche et carte effective des formations.

Des propositions pour une autre réforme :

En octobre 2009, la FSU organisait des Assises nationales pour construire des propositions alternatives durables pour la formation des enseignants.

Le congrès de Lille s'est donné mandat de poursuivre cette première étape.

Nous devons l'engager maintenant!

Cette journée du 16 décembre sera l'occasion d'établir un premier bilan avec tous les syndicats de la FSU concernés et d'avancer de premières réponses aux questions urgentes.

Elle aura lieu à l'IUFM de Paris, 10 rue Molitor, Paris 16^{ème} Métro Michel Ange Molitor.

La FSU organisera d'autres initiatives au cours de cette année pour faire connaître son projet.

La FSU fait 20 propositions pour l'École

L'éducation, la formation et la recherche sont des leviers essentiels pour construire une société solidaire respectueuse de chacun et de la planète, où l'égalité et la justice permettent à tous dignité et liberté. L'éducation ne repose pas que sur l'École, mais ce service public laïque d'éducation joue un rôle prépondérant et irremplaçable pour transcender les particularismes, les hasards de la naissance, et déjouer les déterminismes sociaux. Très fortement sollicité pour prendre en charge les évolutions constantes des besoins de la société et des progrès scientifiques et technologiques, le système éducatif et de la recherche doit relever le défi d'une véritable démocratisation, de l'école maternelle à l'enseignement supérieur, comme facteur de transformation de la société et permettre à tous de :

- maîtriser des savoirs de plus en plus complexes,
- être des citoyens capables d'appréhender, avec un esprit critique, l'ensemble des enjeux de société actuels (économie, environnement...),
- accéder à des qualifications élevées pour s'insérer dans le monde du travail, continuer à se former tout au long de leur vie.

Aujourd'hui, dans une société où les inégalités s'accroissent, les élèves et les étudiants auraient besoin de plus et mieux de formation.

L'ensemble de la politique éducative s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'Etat, des contraintes budgétaires imposées et du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Cela se traduit par la réduction drastique du nombre de postes d'enseignants, de personnels administratifs, sociaux, de santé, d'orientation et de vie scolaire, une réduction des postes aux concours de recrutement, un appauvrissement de l'offre éducative, une dégradation des conditions de scolarisation, d'étude et de vie des élèves et des étudiants, une externalisation de la lutte contre l'échec scolaire. Alors que l'École est confrontée à la persistance d'un noyau dur d'échec scolaire le plus souvent corrélé aux origines sociales, derrière le slogan d'une prétendue «Égalité des chances» se cache en fait une politique éducative régressive. Les réformes mises en place n'améliorent aucunement la réussite des élèves, elles accentuent au contraire les inégalités et le tri social : réforme de l'école primaire, mise en place du socle commun, libéralisation de la carte scolaire, généralisation du bac pro en 3 ans, réforme de l'orientation, de la formation professionnelle, réforme Chatel du lycée et de la gouvernance des EPLE, loi LRU, expérimentations et dispositifs divers RAR, CLAIR, ERS...). Dans ce contexte, les tensions scolaires s'accroissent. La culpabilisation et la pénalisation des familles (suppression des allocations familiales, contrats de responsabilité parentale...) ont fait la démonstration de leur échec, alors que l'action des professionnels de l'école s'inscrit dans le cadre d'une co-éducation et que la place des familles doit être pensée et confortée. Par ailleurs, la politique menée se double d'une transformation des missions des personnels, d'un alourdissement de leur charge de travail, d'une mise en concurrence des établissements et des individus. Naturalisant les inégalités, elle met en perspective une école à deux vitesses : d'un côté une formation ambitieuse et complète pour les élèves pressentis pour constituer les 50% d'une classe d'âge titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, de l'autre un ensemble de savoirs dits de base et de compétences supposées transversales pour les élèves qui n'au-

raient pour seule perspective qu'une formation adaptée aux besoins immédiats des entreprises. Voire, pour les plus en difficulté, l'éviction précoce et la relégation comme en témoigne la volonté persistante du gouvernement de relancer l'apprentissage précoce dès le collège. De même, dans l'enseignement supérieur où quelques « centres d'excellence » subsisteraient aux côtés des Pôles Universitaires de Proximité, sorte de collèges universitaires cantonnés à la licence et éloignés de la recherche. Et les organismes de recherche (CNRS, INRP, INSERM...) se voient dessaisis de leurs prérogatives en matière d'orientation de la recherche. **La FSU porte une autre conception de l'éducation, de la formation et de la recherche**

20 propositions de la FSU pour créer les conditions de la réussite de tous à tous les niveaux

La FSU réaffirme le rôle central d'un service public et laïque d'éducation pour la réussite et l'émancipation de tous les jeunes. Elle défend le droit de tous à une éducation scolaire complète et de qualité, qui ne saurait se réduire à l'adaptation au poste de travail ou à l'acquisition de savoirs « utilitaires ». Il est nécessaire de réaffirmer aujourd'hui clairement les ambitions et les objectifs du système éducatif : accès de tous à des qualifications, 80% au moins d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, avec la perspective d'une scolarité obligatoire prolongée à 18 ans, 50% au moins d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur et un net accroissement du nombre d'étudiants en master et doctorat. mixité sociale et scolaire des jeunes dans tous les établissements et priorité effective, en termes de moyens de fonctionnement, aux zones dites difficiles. Pour tous les citoyens de demain, il faut penser une « culture commune scolaire », qui doit former aux grands enjeux de société, et s'appuyer sur des savoirs communs et des savoirs spécifiques. Cette culture commune doit prendre en compte l'évolution des savoirs, les transformations de la société, en finir avec la hiérarchie des voies, des filières, des savoirs. Elle doit mieux reconnaître les apports de toutes les disciplines, notamment de l'éducation physique et sportive, des disciplines artistiques, des disciplines technologiques et techniques, donner à tous une ouverture sur l'économie, le monde du travail, la culture. Cela implique aussi de mieux prendre en compte dans le travail scolaire, l'activité réelle des élèves, leur prise d'initiatives et leurs réalisations ; de développer un esprit critique dans tous les domaines, et la capacité de travail coopératif, de cultiver les pratiques réflexives et la culture du doute propre à la recherche.

Assurer les premières réussites

1 Développer un service public de la petite enfance

Pour permettre à chaque famille de bénéficier pour son enfant d'un mode de garde choisi, et respectueux de ses besoins fondamentaux (crèche, assistante maternelle ou garde à domicile par un tiers ou les parents eux-mêmes), il faut développer un service public de la petite enfance. Cela suppose des constructions de crèches, dans le respect des normes, d'encadrement et horaires élargis, mais aussi la formation et le respect du statut des assistantes maternelles. Les budgets des collectivités territoriales en charge de la petite enfance doivent être augmentés pour répondre financièrement à ces

besoins. Et l'école maternelle doit avoir les moyens d'accueillir les enfants de 2 ans dont les parents le demandent. Des transitions doivent être organisées entre école et structures de la petite enfance par des dispositifs associant professionnels petite enfance, éducation nationale, collectivités locales...

2 Conforter et améliorer l'école maternelle

Ecole à part entière, l'école maternelle est une « passerelle » entre le monde de la famille, de la toute petite enfance et celui de la société mais aussi de l'école élémentaire. Il faut assurer la scolarisation dans de bonnes conditions dès deux ans pour toutes les familles qui le souhaitent. Le ministère et les IA doivent donc les prendre en compte dans les effectifs lors des opérations de carte scolaire. L'école maternelle a ses propres rites, sa propre temporalité et ses apprentissages spécifiques. Elle permet de construire le « devenir écolier » notamment par la maîtrise du langage et des attitudes scolaires. Elle a sa propre pédagogie et donc sa propre organisation.

Il faut conforter sa spécificité pour qu'elle prévienne mieux les difficultés scolaires,
réduire les effectifs : 20 élèves maximum par classe et 15 en éducation prioritaire,
des locaux et du matériel adaptés,
une formation de qualité pour l'ensemble des personnels (enseignants, ATSEM...).

3 Ecole, collège, lycées : conforter les 3 étapes de la scolarité

A l'école primaire :

l'organisation en cycles doit être respectée en donnant aux enseignants les moyens de la mettre en oeuvre. Elle doit faire disparaître le redoublement,

l'articulation temps scolaire/temps périscolaire doit être repensée pour répondre aux besoins des enfants. Le calendrier annuel doit respecter l'alternance 7/2. Le temps hebdomadaire doit s'organiser en fonction des réalités et possibilités locales par décision du conseil d'école.

Au collège :

le collège pour tous doit être conforté dans sa mission de préparer tous les élèves à des poursuites d'études dans l'une des trois voies du lycée, avec l'objectif que tous acquièrent au minimum une qualification et au moins le niveau V pour les élèves les plus en difficulté,

les contenus des enseignements doivent être repensés,
les modalités de mise en oeuvre : pratiques pédagogiques diversifiées, temps éducatifs variés...nécessitent de pouvoir travailler en petits groupes notamment pour prévenir la difficulté scolaire et la surmonter,

une des priorités doit être la recherche du développement de l'estime de soi, condition indispensable à la réussite,
les effectifs ne devraient pas excéder 25 par classe (20 pour l'éducation prioritaire).

Au lycée :

garantir l'acquisition d'une culture commune construite à partir de champs différents du savoir et de pratiques pédagogiques diversifiées, et qui permette une première spécialisation qui n'enferme pas,
accueillir et faire réussir davantage d'élèves dans chacune

de ses voies, dans le respect de leurs spécificités et leur permettre d'envisager une poursuite d'études couronnée de succès dans l'enseignement supérieur. L'accès à l'autonomie dans le travail, la capacité à se dégager de la simple mise en oeuvre de procédures et à établir des liens entre les disciplines sont des priorités,

les voies et séries doivent être clairement identifiées et renouvelées,

des passerelles doivent être mises en place à tous les niveaux du lycée pour permettre à tous un parcours de réussite,

30 élèves par classe maximum (25 pour l'éducation prioritaire),

rendre attractives toutes les voies et séries du lycée en augmentant, y compris dans la voie professionnelle, les débouchés vers toutes les formations supérieures.

4 Prendre en compte les publics scolaires divers et leur environnement

Le développement de « l'autonomie » des établissements et la volonté de contractualiser les moyens sur la base des contrats d'objectifs ne peuvent que renforcer les inégalités en favorisant l'adaptation immédiate aux caractéristiques locales. Cela met en concurrence établissements, élèves et personnels au lieu de favoriser coopérations et dynamisme collectif. Pour prendre en compte les publics scolaires et leur environnement afin de les amener aux mêmes objectifs que partout ailleurs, il faut, dans un cadre national, donner plus de capacité d'agir et d'initiatives aux équipes.

5 Disposer de locaux de qualité, fonctionnels et agréables pour tous

La qualité des locaux joue un rôle déterminant dans le climat d'une école ou d'un établissement, et donc dans la réussite des élèves. Il est urgent de penser à des espaces adaptés aux effectifs, des salles spécialisées avec équipements nécessaires, des lieux de détente, de restauration, de vie scolaire, des équipements sportifs de qualité et régulièrement entretenus. Cela implique dans certains cas des rénovations importantes, voire des reconstructions totales.

6 Imaginer d'autres organisations scolaires pour mieux scolariser tous les élèves

Les équipes doivent avoir les moyens de mettre en oeuvre des organisations scolaires adaptées afin de varier les situations pédagogiques.

A l'école primaire : affecter « plus de maîtres que de classes » notamment dans les écoles qui concentrent les élèves les plus fragiles afin de permettre des décroissements, des dédoublements, des travaux en petits groupes,

créer des postes supplémentaires pour permettre la mise en place de temps de concertation entre les enseignants et avec les partenaires de l'école. Des actions spécifiques de formation, un accompagnement pédagogique et une formation continue des personnels en lien avec la recherche sont des ressources à mettre au service des équipes.

Dans le second degré : prévoir systématiquement dans les horaires nationaux des temps en petits groupes dans toutes les disciplines pour favoriser les apprentissages, permettre un meilleur suivi des élèves, varier les situations pédagogiques, ouvrir des espaces d'interdisciplinarité et de projets,

améliorer les conditions de travail dans les classes, donner aux personnels du temps pour se concerter et développer le travail en équipes pluri-professionnelles dans les EPLE (enseignants, COPsy, CPE, personnels sociaux et de santé...) pour apporter des réponses adaptées aux problèmes que rencontrent les élèves dont ils ont la charge.

7 Prendre en compte les ruptures, assurer la cohérence

En appui sur la notion de cycles en respectant les rythmes de développement de l'enfant et de l'adolescent, il faut éviter les trop fortes ruptures en développant les liaisons entre les différents niveaux. Cela suppose de travailler les liaisons écoles/collège/lycée/enseignement supérieur par des temps de concertation et de travail en commun ainsi qu'une prise en compte des spécificités de chaque niveau dans la formation de tous les enseignants.

8 Accompagner et aider les élèves

Les équipes doivent disposer de tous les moyens pour intervenir dans la classe, pour mieux prendre en charge tous les élèves (d'où l'importance des conditions de scolarisation, de formation des personnels, de temps de concertation...), pour prévenir les difficultés et pour les dépister. L'objectif de réussite de tous nécessite que des dispositifs adaptés puissent être mis en œuvre dès que des difficultés se présentent, quelle que soit l'étape de la scolarité. Ils doivent permettre une réelle aide et un suivi individuel de ces élèves. Il faut notamment réouvrir tous les postes de RASED dans le 1er degré et permettre la mise en place et le fonctionnement effectif d'équipes pluri-professionnelles complètes dans le premier et le second degré. Dans les lycées, l'aide personnalisée mise en place à cette rentrée n'a pas été pensée en amont, et est dans la plupart des cas inefficace, voire contre-productive. C'est d'un autre soutien dont les lycéens ont besoin, à l'opposé du modèle maître-répétiteur, l'aide devant commencer par le travail en classe. Par ailleurs, il est indispensable de développer les passerelles existant au lycée entre les différentes voies.

Améliorer la réussite dans les études post-baccalauréat

9 Construire une nouvelle étape de démocratisation de l'enseignement supérieur

Cette perspective exige l'abandon de la loi LRU, du Pacte Recherche et des mesures engageant le démantèlement de l'enseignement supérieur public. Poursuivre la démocratisation de l'accès à toutes les formations de l'enseignement supérieur, augmenter la réussite des étudiants, passe par l'amélioration des conditions d'étude et de travail à l'université, de meilleures conditions de vie des étudiants (allocation d'études, logement, ...), une réflexion approfondie sur les contenus enseignés, qui doivent être liés au développement de la recherche, et l'instauration d'autres modes de contrôle des connaissances, le développement de passerelles à tous les niveaux. Il faut aussi permettre à tout étudiant d'aller jusqu'au plus haut niveau de formation possible, sans sélection à l'entrée en licence, ni à l'entrée ou au cours du master. Cela nécessite d'assurer, pour l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur public, un niveau de financement correspondant aux besoins réels et garantissant le respect des référentiels ou programmes pédagogiques nationaux, d'aligner

le niveau de financement des formations du premier cycle à l'université sur celui des classes préparatoires et de ne pas accorder aux établissements privés la possibilité de délivrer des diplômes nationaux (délivrance par les PRES, accord France-Vatican...).

10 Maintenir et développer un véritable service public de l'orientation

Le maintien et le développement d'un service public de l'orientation dans les collèges, les lycées et dans l'enseignement supérieur, est une des conditions de la nouvelle étape de démocratisation. Les COPsy (conseillers d'orientation psychologues) et les personnels des SCUIO (services communs universitaires d'information et d'orientation) doivent voir leurs missions et statuts spécifiques reconnus et respectés. Tous les élèves, y compris ceux de l'enseignement agricole public, doivent pouvoir bénéficier de l'intervention de COPsy.

11 Conforter la valeur nationale des diplômes

Le caractère national des évaluations, des sujets, des programmes et des diplômes doit être maintenu. En ce sens, la mise en place du livret de compétences et les certifications, notamment en langues, mettent en cause à partir du second degré, le caractère national des diplômes. En outre, la démarche exclusive par compétences, en particulier telle qu'elle se met en place, entraîne des modifications sur le sens même de l'école, lui attribuant un rôle essentiellement utilitariste. Elle met au cœur de l'enseignement une évaluation morcelée et systématique qui prend le pas sur la transmission des savoirs, et modifie en profondeur les pratiques pédagogiques. Pour toutes ces raisons, il faut abandonner ce livret personnel de compétences et revenir, hors EPS, à des épreuves terminales pour les diplômes des voies professionnelle et technologique et mettre en place de véritables épreuves de rattrapage pour le baccalauréat professionnel. Dans l'enseignement supérieur, les programmes pédagogiques nationaux doivent être maintenus partout où ils existent, notamment dans les formations technologiques des STS et IUT. Pour les licences et masters, il faut revenir à un cadrage national des formations, s'appuyant sur des référentiels nationaux mentionnant notamment des volumes horaires d'enseignement.

Pour une offre éducative plus juste, garantir une réelle égalité sur les territoires

12 Assurer la péréquation pour l'égalité

Pour le premier degré, il faut établir un cahier des charges national définissant l'équipement indispensable pour chaque école et la mise en œuvre d'un mécanisme de péréquation, avec un abondement de la DGF (dotation globale de fonctionnement), pour permettre de mettre un terme aux difficultés criantes que rencontrent certaines collectivités.

13 Revenir à une carte scolaire repensée

La priorité est de revenir sur la suppression de la carte scolaire afin de construire, à travers une sectorisation repensée, une régulation démocratique des affectations qui vise la mixité indispensable et la réussite de tous.

14 Relancer l'éducation prioritaire

Il faut relancer une véritable politique d'éducation prioritaire : attribution de moyens supplémentaires à tous les établissements et écoles qui en relèvent ; développement du travail en équipe ; abaissement des effectifs par classe avec un objectif en terme de 20 élèves par classe et 15 en maternelle ; renforcement de la liaison école-collège. L'éducation prioritaire doit œuvrer à la réussite des élèves sans contrainte extérieure de résultats ou de réalisation de projets. Les exigences de contenus doivent être les mêmes que partout ailleurs.

15 S'appuyer sur le projet éducatif local pour améliorer la réussite de tous

L'éducation n'étant pas l'apanage de l'école, il apparaît important de travailler, à la complémentarité avec les mouvements d'éducation populaire dont les moyens doivent être abondés, ainsi qu'avec les collectivités locales, dans le respect des missions et des champs de compétence de chacun. La mise en place de concertations entre les enseignants et les partenaires de l'école peut contribuer à améliorer cette complémentarité éducative, à mieux articuler temps scolaire et temps périscolaires.

Inventer de nouvelles professionnalisations des métiers de l'éducation

16 Repenser la formation des enseignants

L'actuelle réforme de la formation des enseignants doit être abandonnée et laisser place à une nouvelle réforme négociée sur une formation articulant accès à la recherche, formation de haut niveau dans la ou les disciplines à enseigner et formation professionnelle. La formation de l'enseignant stagiaire doit se faire en alternance lors de sa première année d'exercice, avec un temps devant élèves inférieur au temps de formation théorique et d'observation. Il est nécessaire de maintenir et développer le potentiel de formation notamment les équipes pluri-catégorielles de formateurs, les sites de formation, tout particulièrement les IUFM qui doivent être de réelles composantes des universités. Cette formation, conçue avec l'obtention d'un master, répondrait à la nécessité d'élever la qualification de tous les enseignants des premier et second degrés et des CPE. Parallèlement, un plan pluriannuel de recrutement doit être mis en place et les modalités de pré-recrutements débattues. La formation continue doit être développée, sur le temps de service, en alliant formation scientifique, réflexion pédagogique et didactique.

17 Redonner la main aux professionnels

Des personnels sereins, reconnus, revalorisés et armés professionnellement sont les leviers de la transformation du système éducatif. Pour cela, ils doivent avoir un réel pouvoir d'agir. Ils doivent bénéficier de temps pour se concerter et permettre ainsi plus et mieux de travail en équipe dans les écoles, les collèges et les lycées. Les enseignants doivent avoir accès aux travaux de recherche et aux expériences pédagogi-

ques. Dans tous les établissements les conditions de fonctionnement d'équipes pluri-professionnelles doivent être assurées.

18 Mener un débat sérieux sur les rythmes scolaires

La question des rythmes scolaires ne peut être dissociée de celle des rythmes sociaux et familiaux. Elle doit être clairement traitée avec l'objectif essentiel d'améliorer la réussite scolaire de tous, et non de répondre aux exigences de tel ou tel lobby. Le « moins d'école » prôné par certains, est discriminatoire eu égard à l'ambition de réussite de tous. C'est au contraire « plus et mieux d'école » qui est nécessaire. A tous les niveaux du système éducatif, la question de l'organisation du temps scolaire (la journée, la semaine, l'année), doit être liée à celle de la qualité de ce temps, ainsi qu'à celle de la charge globale de travail des élèves (y compris le travail à la maison). Les données de la chronobiologie doivent être prises en compte, mais également les questions de la mise en activités des élèves, des différents types de regroupements, de l'alternance des situations pédagogiques, qui jouent également sur les capacités de concentration des élèves. Cela suppose aussi de s'attacher à la qualité des locaux et des équipements.

19 Créer et développer de nouveaux métiers

Améliorer le fonctionnement des écoles, des établissements, des universités, nécessite une augmentation qualitative de l'encadrement : auxiliaires de vie scolaire pour la scolarisation des enfants en situation de handicap, aide administrative à la direction d'école, vie scolaire dans les collèges et les lycées. Ces postes ne doivent pas donner lieu à un recours à l'emploi précaire : de nouveaux besoins existent dans l'Education nationale, de nouveaux métiers doivent voir le jour, ces emplois doivent être statutaires.

20 Se doter d'un budget à la hauteur de l'ambition éducative nécessaire au pays.

Le budget préparant la rentrée 2011 est marqué par des choix qui fragilisent encore plus les services publics. La politique dogmatique du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite impacte particulièrement l'Education nationale : 16 120 suppressions d'emplois sont programmées dont 8 967 postes dans le 1er degré, 4 800 dans le second degré et 600 emplois de personnels administratifs et ce alors que les effectifs d'élèves augmentent. Tous les niveaux d'enseignement sont gravement touchés, tous les personnels sont concernés. Il est urgent de rompre avec cette politique qui tourne le dos à la réussite de tous les jeunes.

**Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu:
<http://fsu.fr>**

imprimé par nos soins- n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt Légal: Novembre 2010 - Prix: 0.40€
Directrice de la Publication: Bernadette GROISON
POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, **Info**
104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548 - **Courriel** : fsu.nationale@fsu.fr